

Installation d'établissements et mobilité résidentielle des salariés

Frédérique CORNUAU* et Ceren INAN**

De nombreuses études se sont intéressées à l'articulation entre trajectoires professionnelles et mobilités résidentielles (Brutel et al., 2000). Parmi elles, plusieurs « montrent que les changements de résidence de longue distance sont souvent liés à l'emploi et que le retour à l'emploi après une période de chômage, de même que la promotion professionnelle, peuvent rendre nécessaire (ou être facilités par) une mobilité géographique » (Gobillon, 2001 ; Debrand et Taffin, 2005). De la même manière, les dynamiques reliant les entreprises aux territoires, ainsi que les rationalités entrepreneuriales, sont bien connues. En effet, alors que traditionnellement la localisation de l'activité des firmes était liée à une recherche de la minimisation des coûts, la globalisation, l'entrée dans une économie fondée sur la connaissance, et la généralisation de l'incertitude ont conduit à l'intégration d'autres facteurs explicatifs du choix d'implantation parmi lesquels figurent les caractéristiques du marché du travail local (Moati et al., 2001 ; Moati, 2002). Enfin, le lien entre la localisation des établissements ou des entreprises et la mobilité résidentielle des ménages est un élément important de l'élaboration des politiques régionales car ces deux mouvements ont un impact sur le « tissu économique et social des régions » (Mouhoud, 2005).

Cependant, à notre connaissance, il n'existe pas d'étude quantitative reliant l'implantation d'un grand établissement sur un territoire à la mobilité résidentielle passée des salariés travaillant dans ces grands établissements récemment implantés. La part des salariés ayant connu une mobilité résidentielle est-elle plus grande parmi les personnels des grands établissements récemment implantés ? Comment répondre à cette question ? Telles sont les deux questions que nous nous posons dans cet article.

* Université Lille I, CLERSE

** Université de Bordeaux, Institut d'Études Démographiques (IEDUB)

Le lien de causalité entre mobilité résidentielle des salariés et création d'un grand établissement n'est pas évident à définir. Les salariés vont-ils à la rencontre des établissements ou au contraire est-ce que les établissements s'implantent là où sont les salariés ? D'un côté, l'implantation d'un grand établissement résulte d'une rationalité entrepreneuriale qui tient compte, entre autres choses, de l'offre de travail potentiel que peut offrir le territoire d'implantation. Ainsi, il n'y a aucune raison pour que les salariés qui occupent ces postes soient plus ou moins mobiles que les autres salariés du territoire d'implantation. De l'autre, au moins pour certaines catégories de salariés, les changements de statut professionnel, de grade, d'établissement ou d'entreprises peuvent augmenter la mobilité résidentielle (Brutel et al., 2000 ; Debrand et Taffin, 2005).

Finalement, nous nous interrogeons sur l'impact de la création d'un établissement pourvoyeur d'emplois au niveau local sur la mobilité résidentielle des salariés de cet établissement, afin de discuter la nécessité d'introduire cette dimension dans les modèles de projection de population à l'échelon local. En effet, si un effet positif est mis en évidence à un échelon géographique fin, des migrations résidentielles pourraient en résulter et viendraient accroître et modifier la structure de la population de ce territoire.

Notre objectif, dans cette étude, est alors de vérifier s'il existe un effet propre de l'implantation d'un grand établissement sur la mobilité des salariés qui y sont employés⁽¹⁾. Et pour cela, nous nous appuyerons sur l'exemple de la région Nord-Pas-de-Calais dans la période intercensitaire 1990-1999. Nous présenterons en premier lieu la méthode spécifique construite pour tester cet effet avant de la mettre en pratique. Nous reviendrons en conclusion sur la pertinence de la prise en compte de cette relation dans les modèles de projection démographique.

Construction d'une méthode spécifique

Définitions

Par mobilité résidentielle, nous entendons ici le changement de commune de résidence. Ce dernier peut impliquer une plus ou moins grande distance parcourue. Pour essayer d'en tenir compte, nous allons introduire

(1) Il ne s'agit pas de tester le sens de la causalité.

d'autres échelles géographiques de mouvement : le département et la région. Nous utiliserons les données du recensement général de la population de 1999⁽²⁾ pour mesurer la mobilité résidentielle. Nous déterminons la mobilité résidentielle entre le début et la fin de la période mais nous ne connaissons ni le nombre de déménagements ni ses raisons. Nous ne connaissons pas non plus la trajectoire professionnelle des individus au cours de la période intercensitaire.

Dès lors que nous nous intéressons aux effectifs salariés et à des échelons géographiques fins, il est plus pertinent de travailler au niveau de l'établissement plutôt qu'au niveau de l'entreprise. En effet, « l'intérêt de la statistique de création d'établissements est qu'elle mesure le développement interne des entreprises et leurs choix en matière de stratégies d'implantation. Dès lors, elle constitue un bon indice de l'évolution structurelle du système productif ainsi que de l'attractivité d'une zone géographique » (Duchesne, 1999).

Nous avons donc utilisé le stock d'établissements actifs au 1/1/1999 dans le Nord - Pas de Calais⁽³⁾. Il regroupe l'ensemble des établissements actifs marchands du champ de la démographie des entreprises au 1/1/1999. Ce dernier exclut les secteurs de l'agriculture et des services financiers, et les administrations et associations. L'utilisation de cette source pour notre travail nécessite de mettre deux bémols. Tout d'abord, en travaillant à partir des établissements actifs au 1/1/1999, nous excluons les établissements créés puis cessés au cours de la période. Mais ce biais est limité lorsque l'on considère les grands établissements. Ensuite, les effectifs étant mis à jour avec retard dans SIRENE⁽⁴⁾, il existe un degré d'incertitude sur les chiffres annoncés. Le biais est toutefois là encore réduit puisque nous ne travaillerons pas sur des évolutions détaillées d'effectifs mais sur des données agrégées (les établissements employant plus de 250 salariés).

(2) Échantillon au 1/20°.

(3) Nous n'avons pas à notre disposition, au moment de la rédaction de cet article, les données pour la France entière. Nous ne disposons que des données relatives à la région Nord - Pas de Calais, ce qui explique l'illustration de notre méthode seulement pour cette région.

(4) Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablisements, INSEE.

Méthode d'appariement

Afin de mesurer l'impact de l'implantation d'un grand établissement sur la mobilité résidentielle, nous allons procéder à l'appariement des données de recensement et des données de stock d'établissements. Ne disposant pas, dans les deux bases, du numéro SIRET – identifiant de l'établissement – qui nous permettrait d'associer avec certitude un salarié à son établissement, notre méthode d'appariement se basera sur le couple « commune de travail - secteur d'activité »⁽⁵⁾. Nous supposons qu'un individu recensé, travaillant dans une commune x et un secteur d'activité y a une forte probabilité de travailler dans un établissement implanté dans la commune x et exerçant une activité dans le secteur y , si dans ce couple (x,y) l'effectif salarié recensé est proche de l'effectif total de ce couple (x,y) ⁽⁶⁾. Cette hypothèse se vérifiera d'autant mieux que l'on prendra des établissements de grande taille peu nombreux. Nous considérons que les établissements employant plus de 250 salariés sont des établissements de grande taille. Ils représentent 0,3 % du parc productif du Nord – Pas de Calais mais plus du quart des effectifs employés dans la région au 1^{er} janvier 1999.

Pour chaque couple « commune de travail, secteur d'activité », nous avons calculé la proportion de salariés travaillant dans un grand établissement récemment créé⁽⁷⁾ du champ ICS⁽⁸⁾ ($DA = Sa/Sb$) avec :

- Sa = somme des effectifs employés dans de grands établissements récemment créés du champ de la démographie des entreprises ;
- Sb = somme des effectifs employés dans l'ensemble des établissements actifs au 1/1/1999 dans la commune et le secteur donné.

(5) Le niveau le plus détaillé de la Nomenclature d'Activité Française, dans sa version de 1993, est retenu.

(6) Etudiant la mobilité résidentielle des actifs occupés dans la période intercensitaire, nous n'avons retenu que les établissements créés entre le 1/1/1990 et le 31/12/1998.

(7) C'est-à-dire un établissement de plus de 250 salariés créés dans la région Nord – Pas de Calais et dans la période 1/1/1990-31/12/1998.

(8) « L'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers. »

Cette proportion peut être interprétée comme la probabilité de travailler dans un grand établissement récent que nous attribuerons par appariement à l'ensemble des salariés retenus. Les salariés des grands établissements récemment implantés sont identifiés lorsqu'ils représentent 95 % des salariés d'un couple « commune de travail - secteur d'activité ». Ainsi, aux erreurs de collecte près, nous avons une certitude de 95 % qu'un salarié exerçant dans le secteur d'activité et la commune de travail spécifiés travaille pour le ou les établissements de plus de 250 salariés récemment installés. Par notre méthode d'appariement, les salariés identifiés représentent 80 % de l'ensemble des salariés travaillant dans les établissements de plus de 250 salariés récemment implantés.

Par la suite, nous comparerons la mobilité résidentielle des actifs occupés de trois sous-populations, à savoir :

- l'ensemble des actifs occupés de la région, ayant un emploi dans le secteur marchand hors agriculture et services financiers. Nous les désignerons par la suite sous le terme « actifs occupés régionaux » ;
- les salariés des établissements de plus de 250 salariés, créés entre 1990 et 1999 et toujours actifs au 1er janvier 1999, et appartenant au champ ICS. Ces derniers seront présentés par la suite sous la dénomination « actifs occupés des établissements identifiés » ;
- les actifs travaillant dans des communes abritant les établissements identifiés. Nous les désignons par « actifs occupés des communes d'implantation des établissements identifiés ».

Premiers résultats

Peu de différence de mobilité entre salariés

Les salariés des grands établissements récemment implantés se caractérisent par une mobilité résidentielle peu différente de l'ensemble des actifs occupés de la région (tableau 1). Ainsi, la part des actifs occupés ayant changé de commune de résidence entre 1990 et 1999 atteint 36,3 % parmi les salariés des grands établissements récemment implantés, contre 34,0 % pour l'ensemble des actifs occupés de la région Nord - Pas-de-Calais.

Tableau 1. Mobilité résidentielle entre 1990 et 1999 des actifs occupés dans la région de Nord-Pas-de-Calais selon la sous-population étudiée

Types d'actifs	% d'actifs occupés ayant connu entre 1990 et 1999 un changement de ...		
	commune	département	région
Actifs occupés régionaux (N=43 880)	34,0	8,2	5,1
Actifs occupés des établissements identifiés (N=1 948)	36,3	10,6	7,0
Actifs occupés des communes d'implantation des établissements identifiés (N=17 610)	37,6	10,1	6,6

Lecture : 37,6 % des actifs occupés des communes d'implantation des établissements identifiés en 1999 habitent en 1999 une commune différente de celle dans laquelle ils résidaient en 1990.

Les écarts relatifs sont du même ordre dans le cas des mobilités résidentielles interdépartementales et interrégionales. Ainsi, entre 1990 et 1999, la part des actifs occupés ayant changé de département de résidence est de 10,6 % parmi les salariés des grands établissements récemment implantés contre 8,2 % pour l'ensemble des actifs occupés de la région. De même, 7,0 % des « actifs occupés des établissements identifiés » ont connu un changement de région de résidence contre 5,1 % de l'ensemble des « actifs occupés régionaux ».

De plus, ces faibles différences semblent refléter en partie les particularités des actifs occupés travaillant dans les communes d'implantation de ces grands établissements, plus qu'un effet propre aux grands établissements récemment implantés. En effet, lorsque l'on compare les salariés des grands établissements récemment implantés, non plus à l'ensemble des actifs occupés de la région Nord - Pas-de-Calais, mais aux seuls actifs occupés travaillant dans les communes qui ont connu, au cours de la période 1990-1999, l'implantation d'un établissement de plus de 250 salariés, les différences de proportion précédemment observées disparaissent. La proportion d'actifs occupés ayant connu un changement de commune, de département ou de région de résidence entre 1990 et 1999 est quasiment identique pour les salariés des établissements de plus de 250 salariés récemment implantés et pour les actifs occupés travaillant dans

les communes qui ont connu une récente implantation de grand établissement.

Ainsi, à ce stade de l'analyse, les salariés des grands établissements récemment implantés ne semblent pas être plus mobiles, d'une part, que l'ensemble des actifs occupés de la région et, d'autre part, que les actifs occupés de leur commune d'implantation.

Absence d'effet de surreprésentation des établissements implantés dans des communes éloignées des pôles urbains

En matière de mobilité résidentielle, un premier élément d'explication de cette absence d'effet propre aux grands établissements récemment implantés peut provenir d'un biais inhérent à notre méthode d'appariement. En effet, notre méthode d'appariement a une plus grande capacité d'identification des salariés des grands établissements récemment implantés lorsque la commune d'implantation appartient à un espace sous faible influence urbaine⁽⁹⁾. Cela pourrait donner lieu à une surreprésentation des salariés employés dans de grands établissements installés récemment dans des zones sous faible influence urbaine. En émettant l'hypothèse que les salariés des grands établissements identifiés dans des zones sous faible influence urbaine soient moins mobiles que les salariés des établissements identifiés dans des zones urbaines, nous pouvons supposer que la surreprésentation des premiers peut occasionner une diminution artificielle des proportions précédemment étudiées.

Afin de tenir compte du type d'espace auquel appartiennent les communes d'implantation des grands établissements, nous avons estimé de nouveau les proportions d'actifs occupés ayant connu un changement de lieu de résidence entre 1990 et 1999, en regroupant :

- d'une part, les communes de travail appartenant à un pôle urbain et les communes de travail polarisées (tableau 2a),
- et, d'autre part, les communes de travail sous faible influence urbaine, les communes de travail appartenant à un pôle rural, les

(9) La proportion de salariés travaillant dans un grand établissement récemment créé (Sa/Sb) est plus élevée dans des communes de travail sous faible influence urbaine, comparée aux communes de travail appartenant aux pôles urbains, ainsi qu'aux communes de travail polarisées. C'est-à-dire que, dans les communes de travail sous faible influence urbaine de la région Nord-Pas-de-Calais, il y a moins de couples « commune de travail - secteur d'activité » mélangeant les grands établissements récents avec d'autres établissements implantés avant 1990 ou de moins de 250 salariés.

communes de travail à la périphérie d'un pôle rural et les communes de travail des zones rurales isolées (tableau 2b).

Tableaux 2. Mobilité résidentielle des actifs occupés dans la région Nord - Pas-de-Calais selon la sous-population et le type d'espace étudiés

a. Communes de travail appartenant à un pôle urbain et communes de travail polarisées

Types d'actifs	% d'actifs occupés ayant connu entre 1990 et 1999 un changement de ...		
	commune	département	région
Actifs occupés régionaux (N=42 373)	34,2	8,3	5,1
Actifs occupés des établissements identifiés (N=1 841)	37,5	11,0	7,3
Actifs occupés des communes d'implantation des établissements identifiés (N=17 441)	37,8	10,2	6,7

b. Communes de travail de l'espace à dominante rurale

Types d'actifs	% d'actifs occupés ayant connu entre 1990 et 1999 un changement de ...		
	commune	département	région
Actifs occupés régionaux (N=1 507)	29,3	6,4	4,5
Actifs occupés des établissements identifiés (N=107)	15,9	2,8	1,9
Actifs occupés des communes d'implantation des établissements identifiés (N=169)	21,3	3,6	2,4

Cette distinction des communes selon le type d'espace permet de remarquer, avant tout, que les actifs occupés travaillant dans des communes sous faible influence urbaine ne représentent qu'une infime partie des actifs occupés de la région Nord - Pas-de-Calais. C'est aussi le cas, pour l'ensemble des actifs occupés travaillant dans les communes d'implantation et les salariés des grands établissements récemment implantés dans ces communes (tableau 2b).

Ainsi, même si les actifs occupés travaillant dans des communes sous faible influence urbaine étaient surreprésentés dans une des trois sous-

populations étudiées, cela n'aurait qu'un effet négligeable sur les proportions estimées. Dans tous les cas, il est impossible de tirer des conclusions sur ces écarts en raison de la faiblesse des effectifs.

Par ailleurs, dans les communes de travail appartenant à un pôle urbain, ainsi que dans les communes de travail polarisées, les proportions d'actifs occupés ayant connu un changement de lieu de résidence entre 1990 et 1999 sont presque identiques entre les salariés des grands établissements récemment implantés et l'ensemble des actifs occupés travaillant dans une commune ayant accueilli l'implantation d'un grand établissement (tableau 2a). De même, les différences entre les salariés travaillant dans un grand établissement récemment implanté et l'ensemble des actifs occupés de la région restent faibles.

Ainsi, même lorsque les types d'espace auquel appartiennent les communes de travail sont contrôlés, la mobilité résidentielle des salariés des grands établissements récemment implantés n'est pas sensiblement différente de la mobilité résidentielle des actifs occupés de la région Nord - Pas-de-Calais et des actifs occupés des communes ayant accueilli un grand établissement au cours de la période 1990-1998.

Un très faible effet d'implantation de grand établissement vérifié « toutes choses égales par ailleurs »

Si la méthode d'appariement utilisée n'est pas remise en cause, il est possible d'avancer que d'autres effets de structures résultants des facteurs bien connus (Conseil d'Orientation pour l'Emploi, 2009) et corrélés avec la mobilité résidentielle, comme l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la situation familiale des salariés, peuvent être à l'origine d'un effacement de lien souligné entre la mobilité résidentielle et le fait d'être salarié d'un grand établissement récemment implanté.

Par exemple, par rapport à l'ensemble des salariés de la région, les actifs travaillant dans des grands établissements récents sont un peu plus jeunes (ils ont en moyenne 37,8 ans contre 38,7 ans pour l'ensemble), ce qui tend à aller dans le sens d'une plus grande mobilité. Mais, ils sont d'un autre côté surreprésentés parmi les ouvriers puisque 47,6 % des actifs occupés des établissements retenus sont ouvriers contre seulement 38,6 % parmi les salariés de la région dans le champ retenu. Or cette caractéristique tend à aller dans le sens d'une moindre mobilité « toutes choses égales par ailleurs » (Couet, 2006). Finalement, une fois prises en compte

ces dimensions, les salariés des grands établissements récemment implantés témoignent-ils d'une mobilité résidentielle passée remarquable par rapport à l'ensemble des actifs occupés ?

Pour être pleinement appréciée, la mobilité résidentielle des salariés des grands établissements récemment implantés doit être appréhendée en éliminant tous les effets de structures qui peuvent biaiser les mesures. Des comparaisons « toutes choses égales par ailleurs », issues des régressions logistiques, répondent suffisamment bien à cette nécessité d'élimination des effets de structures. Ainsi, nous avons construit deux modèles logistiques, estimant la probabilité d'avoir connu un changement de commune de résidence entre 1990 et 1999 en fonction de l'appartenance à un grand établissement récemment implanté dans la région, du secteur d'activité, de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle, de la situation familiale des salariés et du sexe (tableau 3). Le premier modèle est issu d'une régression sur l'ensemble des actifs occupés du champ ICS et de la région (modèle 1). Le second est une régression sur l'ensemble des actifs occupés des communes ayant accueilli un grand établissement au cours de la période 1990-1998 (modèle 2).

Dans les deux cas, bien que significatif, le fait de travailler dans un grand établissement récemment implanté n'a qu'un faible effet sur la probabilité d'avoir connu un changement de commune de résidence entre 1990 et 1999, « toutes choses égales par ailleurs ». Dans le cas du modèle 1, la chance d'avoir connu un changement de commune de résidence entre 1990 et 1999 est multipliée par 1,1 pour les salariés des grands établissements récemment implantés. Cette même chance est multipliée par 1,07 dans le modèle 2.

Par contre, l'effet des facteurs explicatifs de la mobilité résidentielle habituellement mis en évidence est nettement visible. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être cadre augmente la probabilité d'avoir connu un changement de commune de résidence entre 1990 et 1999. De même, être âgé de 25-34 ans et être en couple sans enfant accroît la probabilité d'avoir connu une mobilité résidentielle.

Tableau 3. Probabilités d'avoir connu un changement de commune de résidence entre 1990-1999

Variables	Modèle n°1		Modèle n°2	
	Paramètres du modèle	Odds ratio	Paramètres du modèle	Odds ratio
Constante	-1,4969	-	-1.4564	-
Salarié d'un grand établissement récemment implanté	0,0989	1,104	0,0657	1,068
Secteur d'activité				
Industrie	<i>Référence</i>	-	<i>Référence</i>	-
Construction - Transport	0,1570	1,139	0,1163	1,123
Commerce	0,1305	1,162	0,1422	1,153
Services aux entreprises	0,1499	1,169	0,1855	1,204
Services aux particuliers	0,1559	1,170	0,2045	1,227
CSP				
Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	0,5085	1,663	0,5982	1,819
Cadre	1,0883	2,969	1,1221	3,071
Profession intermédiaire	0,6400	1,896	0,6879	1,990
Employé	0,2753	1,317	0,3568	1,429
Ouvrier	<i>Référence</i>	-	<i>Référence</i>	-
Situation familiale				
Personne seule, hors famille, hors ménage	0,6107	1,842	0,5621	1,754
En couple, sans enfant	0,5961	1,815	0,6382	1,893
En couple, avec enfant	<i>Référence</i>	-	<i>Référence</i>	-
Famille monoparentale	-0,3790	0,685	-0,4444	0,641
Sexe				
Homme	<i>Référence</i>	-	<i>Référence</i>	-
Femme	0,00375	1,004 (ns)	0,0536	1,055
Age				
15-24 ans	0,3156	1,371	0,2829	1,327
25-34 ans	1,0789	2,942	0,9661	2,628
35-49 ans	<i>Référence</i>	-	<i>Référence</i>	-
50 ou plus	-1,0973	0,334	-1,1575	0,314
	Constante	Constante et co-variables	Constante	Constante et co-variables
-2LogV	1 115 496	994 957	459 958	409 939
Nombre d'observations (pondéré)	866 029		346 160	

Note de lecture : la probabilité d'avoir connu un déménagement entre 1990 et 1999 augmente, « toutes choses égales par ailleurs », pour les cadres, par rapport à la situation de référence (homme ouvrier de l'industrie, en couple avec enfant, âgé de 35-49 ans et ne travaillant pas dans un grand établissement récemment implanté). Mise à part la modalité "femme" du modèle 1, toutes les autres modalités sont significatives au seuil de 1 %.

Conclusion

En matière de mobilité résidentielle, les salariés travaillant dans les établissements de plus de 250 salariés créés au cours de la période 1990-1999 ne se différencient pas de façon sensible des autres actifs occupés de la région Nord - Pas-de-Calais. Cette différence est encore plus faible entre les salariés des grands établissements récemment implantés et les autres actifs occupés des communes ayant accueilli ces grands établissements. Autrement dit, cette étude ne nous permet pas de conclure à un effet significatif fort de la création d'établissements (de grande taille) sur la mobilité résidentielle des salariés. A ce stade de l'analyse, la création d'un établissement ou d'une entreprise dans une commune en particulier, ne semble pas exercer directement d'attraction de nouveaux habitants. Nous pouvons cependant imaginer qu'en renforçant le dynamisme économique du territoire, il y ait un effet d'attractivité de la commune mais cet effet ne saurait être imputable à la seule création de nouveaux établissements productifs fortement employeurs. Les variables individuelles bien connues telles que l'âge et la catégorie socioprofessionnelle ont un pouvoir explicatif beaucoup plus fort.

Compte tenu de ces premiers résultats, faut-il introduire l'évolution du tissu productif local dans les modèles de projection démographique à l'échelon local ?

Dans le cas de la région Nord - Pas de Calais, il semblerait que la création d'activité n'ait pas entraîné une arrivée de nouveaux habitants dans les communes considérées, ce qui plaide pour une non intégration de cette dimension dans les modèles de projection. Toutefois, il serait trop réducteur de tirer de cet exemple des conclusions générales. En effet, la méthode mériterait d'être étendue à l'ensemble des régions françaises⁽¹⁰⁾ pour « gommer » les spécificités de la région Nord - Pas de Calais. Ensuite, d'autres sources mériteraient d'être exploitées car le répertoire SIRENE, s'il est de très bonne qualité pour dénombrer et caractériser les établissements selon leur secteur d'activité et leur localisation géographique, est de bien moins bonne qualité pour les effectifs salariés. Les DADS (Déclarations annuelles des données sociales) pourraient être explorées.

(10) Ce que nous n'avons pas pu faire car nous ne disposons pas des données « établissements » pour la France entière.

Enfin, si à la lumière de ces nouvelles analyses un lien apparaissait, il faudrait alors mettre en place des projections ou des simulations relatives à l'évolution du tissu productif, exercice rendu difficile par la nature même des données et par leur sensibilité au contexte économique.

Références bibliographiques

BRUTEL C., JEGOU M., RIEU C., 2000, « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Economie et statistique*, n°336, pp. 53-68.

CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, 2009, *Rapport sur les trajectoires et les mobilités professionnelles*, La documentation française, 63 p.

COUET C., 2006, « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours type » ? », in : INSEE, *France, portrait social, édition 2006*, n° 10, pp. 156-179.

DEBRAND T., TAFFIN C., 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et statistique*, n°381-382, pp. 125-146.

DUCHESNE G., 1999, *Les déterminants des disparités spatiales en matière de création d'entreprises*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lille 1, 329 p.

GOBILLON L., 2001, « Emploi, logement et mobilités résidentielles », *Economie et statistique*, n° 349-350, pp. 77-98.

MOATI P., PERRAUD A., COUVERT N., 2001, « Localisation des firmes et développement local. La survie des entreprises dépend-elle du territoire d'implantation ? », in : CREDOC, *Cahiers de recherche*, n°159, pp. 1-40.

MOATI P., 2002, *L'entreprise du XXIe siècle*, coll. « Bibliothèque des territoires », Editions de l'Aube, 230 p.

MOUHOUD E. M., 2005, *Localisation des activités économiques et stratégies de l'Etat : un scénario tendanciel et trois stratégies d'actions régionale pour l'Etat*, rapport du groupe Perroux, Commissariat général du plan, juin.

MOUHOUD E. M., 2006, « Mobilité des ménages versus mobilité des entreprises : de nouvelles marges de manœuvre pour l'action stratégique de l'Etat en direction des régions », *Horizons stratégiques*, n°1, 19 p.

Frédérique CORNUAU, Ceren INAN

Installation d'établissements et mobilité résidentielle des salariés

Quel est l'effet propre de l'implantation d'un grand établissement productif sur la mobilité résidentielle passée des salariés employés dans cet établissement ? Faut-il introduire cette dimension dans les modèles de projection à l'échelon local ? C'est à ces questions que l'article tente de répondre. Pour cela, nous proposons une méthode d'appariement indirect entre les données du recensement de la population de 1999 et celles du répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE (REE-SIRENE). Les résultats de l'étude montrent, en matière de mobilité résidentielle, que les salariés travaillant dans les établissements de plus de 250 salariés créés au cours de la période 1990-1999 ne se différencient pas de façon sensible des autres actifs occupés des communes ayant accueilli ces grands établissements. Ainsi, dans les modèles de projections, il ne semble pas nécessaire d'introduire un effet de la création d'établissements de grande taille sur la mobilité résidentielle des salariés, au moins dans le cas de la région étudiée.